

Rapport d'observation de la société civile  
sur la mise en œuvre  
de la stratégie nationale d'intégration  
des Roms et des gens du voyage  
**en France**

*Les angles morts des politiques  
d'inclusion des Roms et gens du voyage*



**Rapport de monitoring de la société civile  
sur la mise en œuvre  
de la stratégie nationale d'intégration  
des Roms et des gens du voyage en France**

*Les angles morts des politiques d'inclusion  
des Roms et gens du voyage*





Ce rapport a été préparé par l'association *La voix des Roms*.

Il a été préparé en tant que partie du projet pilote [Roma Civil Monitor](#), « Construire des capacités pour la société civile rom et renforcer son engagement dans le monitoring des stratégies nationales d'intégration des Roms ». Le projet pilote est mené par la Commission européenne, DG Justice et consommateurs. Il est coordonné par l'Université d'Europe Centrale (CEU), le Centre des études sur les politiques (CPS), en partenariat avec le Réseau Européen des Organisations Roms de Terrain (ERGO Network), le Centre Européen des Droits des Roms (ERRC), la *Fundación Secretariado Gitano* (FSG) et le Fond d'Éducation des Roms (REF), et mis en œuvre avec environ 90 ONG et experts de 27 Etats membres.

Bien que le projet pilote Roma Civil Monitor, dans le cadre duquel le rapport a été rédigé, est coordonné par l'Université d'Europe Centrale (CEU), le rapport représente les résultats de recherche des auteurs et ne reflète pas nécessairement les opinions de la CEU. La CEU ne saurait être tenue responsable pour quelque utilisation qui peut être faite des informations contenues ici.

# TABLE DES MATIERES

<b>LISTE DES ABREVIATIONS</b> .....	8
<b>REMARQUES SUR LE VOCABULAIRE</b> .....	8
<b>RESUME ANALYTIQUE</b> .....	9
La société civile rrom et pro-rrom .....	10
Interactions entre l’antitsiganisme et l’exclusion sociale .....	10
Interactions entre l’antitsiganisme et l’affirmation de l’identité rromani.....	11
Relations interethniques et politiques publiques.....	11
<b>INTRODUCTION</b> .....	13
<b>LA SOCIETE CIVILE RROMANI ET PRO-RROM</b> .....	15
Définition de la problématique .....	15
Toile de fond et sources du problème.....	16
Réponse à la problématique par les politiques publiques .....	17
<b>INTERACTIONS ENTRE ANTITSIGANISME ET EXCLUSION SOCIALE</b> .....	20
Définition de la problématique .....	20
Toile de fond et cause du problème .....	21
Réponse à la problématique par des politiques publiques .....	22
<b>INTERACTIONS ENTRE L’ANTITSIGANISME ET L’AFFIRMATION DE L’IDENTITE RROMANI</b> .....	24
Définition de la problématique .....	24
Définition de la problématique .....	25
Réponse à la problématique par des politiques publiques .....	26
<b>RELATIONS INTERETHNIQUES ET POLITIQUES PUBLIQUES</b> .....	28
Définition de la problématique .....	28
Définition de la problématique .....	29
Réponse à la problématique par des politiques publiques .....	30
<b>RECOMMANDATIONS</b> .....	32
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	34

## LISTE DES ABREVIATIONS

ATMF	Association des travailleurs maghrébins en France
DIHAL	Délégation Interministérielle de l'Hébergement et de l'Accès au Logement
DILCRAH	Délégation Interministérielle de Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT
EGAM	<i>European Grassroots Antiracist Movement</i>
LICRA	Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme
MRAP	Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples
SNIR	Stratégie Nationale d'Intégration des Roms et gens du voyage

## REMARQUES SUR LE VOCABULAIRE

Si d'après la loi « **les gens du voyage** » sont les personnes sans domicile ni résidence fixe pour plus de six mois pendant une année, circulant ou ayant des activités ambulantes, l'expression sert aussi d'appellation politiquement correcte pour ce qu'on peut appeler « tsiganes français ».

L'expression « **Roms migrants** » dans ce rapport (tout comme dans les deux rapports précédents de monitoring) fait référence seulement à ceux parmi les citoyens européens roms (majoritairement roumains et bulgares) qui exercent leur droit à la libre circulation et vivent dans une situation précaire en France : dans des squats, des bidonvilles, des hôtels sociaux. Cette catégorie, comme celle des « gens du voyage », est une création de l'observation extérieure et non pas de ceux qui y sont inclus.

Le présent rapport utilise l'orthographe « **Rrom** » ou « **Rromani** » avec le double « r » caractéristique lorsqu'il fait référence à l'identité historique, linguistique et culturelle de ceux qui s'auto-identifient à l'un des trois grands groupes présents en France (Roms, Sinté et Kalé), indépendamment de leur appartenance sociale.



## RESUME ANALYTIQUE

L'antitsiganisme est le principal angle mort des politiques visant les gens du voyage et les roms migrants en France. C'est la raison pour laquelle ce rapport se concentre sur ses déclinaisons principales, et sur la manière dont sa non-prise en compte dans la perspective des mesures et politiques publiques affecte l'efficacité de ces dernières. La France critique régulièrement « l'approche ethnique » qu'adopterait l'Union européenne et de nombreux Etats membres dans leurs politiques sociales et défend le principe d'égalité comme une justification de l'approche fondée sur le droit commun. De notre point de vue ces deux approches ne sont pas opposées, ni à opposer ; au contraire, chacune d'entre elles devrait être utilisée comme un miroir qui aide à mieux comprendre l'autre. En fait, si l'exclusion sociale doit être traitée comme telle, l'intervention publique en ce sens ne peut faire l'impasse sur ses causes profondes et l'antitsiganisme en fait partie s'agissant de tous ceux ostracisés en tant que « tsiganes » (voir ci-dessous la définition de l'antitsiganisme par l'Alliance contre l'antitsiganisme). Ce stigma affecte les Roms au-delà de leur statut social et empêche leur participation dans la vie publique. La considération des Roms uniquement en termes d'exclusion sociale est elle-même une forme de pensée antitsigane.

L'analyse de la structure et du fonctionnement de l'antitsiganisme comme « le racisme spécifique à l'encontre des Roms, Sinté, voyageurs et autres stigmatisés comme 'tsiganes' dans l'imaginaire public"<sup>1</sup> nous permet de voir comment ce racisme a été formé dans une sorte de combinaison des deux approches, - celle de droit commun et celle ethnique, - à travers les siècles. Le déni de l'identité ethnique et le déni d'égalité citoyenneté sont les deux jambes sur lesquelles l'antitsiganisme a été développé et continue à s'appuyer encore aujourd'hui. Par conséquent, combattre l'antitsiganisme demande à la fois :

- Avoir conscience et être sensible à l'existence d'une identité culturelle rromani, qui existe dans une pluralité de formes et dont les porteurs sont socialement divers.
- Comprendre les interactions complexes entre cette identité culturelle (rromani) et celle sociale (créée par le stigma racial d'être un « tsigane »), au lieu de refuser pour des raisons idéologiques de reconnaître/considérer l'une d'entre elle en se focalisant exclusivement sur l'autre.

Tout en rejetant « l'approche ethnique », la France devrait reconnaître que ses politiques sur « les campements illicites et les bidonvilles » ou sur les « *gens du voyage* » ne ciblent pas toutes les personnes vivant dans des campements illicites et bidonvilles ni tous ceux qui voyagent ou vivent dans de l'habitat mobile. Dans les faits, ses politiques en la matière visent justement ceux qui « sont stigmatisés comme tsiganes dans l'imaginaire public ». En tant que concept européen, ce groupe stigmatisé est historiquement apparu dans l'imaginaire public des principautés roumaines de Moldavie et de Valachie pendant les cinq siècles d'esclavage avec le nom « *țigani* », qui désignait alors le statut social des esclaves, qui étaient très majoritairement roms. Cette image s'est consolidée dans la législation de la troisième République française, qui en 1912 a institué la catégorie juridique des « nomades », une classe sociale marginalisée dont le régime juridique spécifique a été maintenu jusqu'en 2017.

Depuis les principautés roumaines à la troisième République française l'antitsiganisme européen produit différents types d'exclusion qui s'ajoutent à « l'exclusion sociale de droit commun » produite par des crises économiques. L'antitsiganisme exclut des Roms des classes moyennes et supérieures de la participation citoyenne à la vie publique, en raison de la stigmatisation de leur identité. Il en exclut aussi ceux qui souffrent déjà de l'exclusion sociale, en raison de la croyance que cela serait un « choix culturel » ou « une résistance

<sup>1</sup> Definition of the Alliance against antigypsyism in "Antigypsyism – A reference paper", [www.antigypsyism.eu](http://www.antigypsyism.eu)

culturelle à l'intégration ». Ces types d'exclusion et les tensions qu'elles créent sont aussi observés en France, où ils empêchent les rares politiques visant l'intégration des Roms et des gens du voyage de produire pleinement des résultats.

## La société civile rom et pro-rom

Dans un pays qui compte plus de 1,5 millions d'associations, la société civile romani est presque inexistante. S'agissant de la population majoritaire, l'engagement citoyen dans le cadre associatif est surtout une caractéristique des classes moyennes et supérieures. Cela explique l'écart entre les Roms et la population majoritaire en termes de développement de la société civile. En fait, comme l'identité romani est stigmatisée, les individus ou familles roms appartenant aux classes moyenne et supérieure cachent généralement leur identité ethnique. Les associations roms se situent en dehors de « l'espace sécurisé » dans lequel ces personnes peuvent montrer leur identité ethno-culturelle sans prendre le risque de perdre la protection fragile que leur offre leur intégration sociale.

La société civile pro-rom est plus solide et plus diverse. Depuis des décennies, des associations départementales de gens du voyage offrent des services à des groupes de voyageurs dans les départements respectifs. Bien que certaines parmi ces associations comptent des gens du voyage dans leurs conseils d'administration, leur poids politique est bien réduit et ces organisations agissent simplement comme des prestataires de service, surtout en assistant les membres de la communauté à accéder à leurs droits sociaux. Leur rôle politique est presque inexistant, tant au niveau départemental qu'au niveau national. Elles participent dans des commissions départementales et nationales, mais le rôle de ces commissions est purement consultatif.

## Interactions entre l'antitsiganisme et l'exclusion sociale

L'antitsiganisme et l'exclusion sociale des Roms et gens du voyage sont dans une relation circulaire. Ils se nourrissent et se renforcent mutuellement. D'un côté il est vrai que c'est l'antitsiganisme qui, de différentes manières, pousse la population romani dans les marges et même en dehors de la société. De l'autre côté, l'exclusion sociale d'une part conséquente de cette population et surtout sa mise en avant comme représentant « la » communauté rom renforce les stéréotypes qui fondent ce rejet. Un mécanisme parallèle, - bien que différent, - est à l'œuvre concernant les gens du voyage, dont l'image publique est aussi déformée et biaisée.

Dans l'espace public, les « Roms » et les « gens du voyage » sont deux groupes imaginés par l'esprit de la population majoritaire, dont la représentation est partielle et déformée. La conception et la mise en œuvre des politiques publiques sont aussi influencées par ces représentations, qui essentialisent parfois jusqu'à l'objectification les personnes appartenant à ces communautés. Perçues comme des personnes dans le besoin d'assistance ou comme des personnes qui refusent l'aide qui leur est offerte pour s'intégrer mais presque jamais en tant que sujets capables d'analyser et de participer activement dans l'amélioration de leur situation ; pour beaucoup, leur capacité à parler et à agir en tant que citoyens est inconcevable. Le plus souvent, lorsqu'on leur donne la parole dans des réunions, c'est afin qu'ils « témoignent de leur expérience » de roms migrants ou de « leur culture » de gens du voyage, et dans les deux cas le discours est réduit et réducteur. Cette infantilisation qui s'applique aux relations entre les prestataires de service et les bénéficiaires a aussi son équivalent en dehors de ce contexte spécifique. L'invisibilité des Roms ou des voyageurs ne correspondant pas à la représentation qu'en a la majorité n'est pas due uniquement à leur réticence d'y être associés, mais aussi à l'exclusion conceptuelle parmi la population majoritaire, c'est-à-dire son impossibilité intellectuelle d'imaginer les Roms ou les voyageurs en dehors de cette image. Souvent inconsciente, - puisque même des associations antiracistes ignorent parfois les quelques associations roms engagées dans l'antiracisme, par exemple - cette exclusion conceptuelle devrait être traitée elle aussi d'une manière adéquate.

## Interactions entre l'antitsiganisme et l'affirmation de l'identité rromani

L'identité est le produit d'une négociation constante et d'une recherche d'équilibre entre l'auto-identification et l'hétéro-identification. Chacune d'elles est donc relative à un référentiel, construit par l'observateur ou le porteur de l'identité en question. Lorsque ces deux référentiels se recoupent dans une mesure suffisante, il n'y a pas de tension et le porteur de l'identité en question se sent plutôt en sécurité.

En raison de la tradition politique en France, le référentiel culturel non-stigmatisé existe uniquement dans la sphère privée. Tandis que cet espace est « sécurisé » par une sorte de frontière plutôt étanche avec le monde extérieur, il est aussi réduit et par conséquent ne peut offrir les ressources nécessaires à une évolution progressiste. Son ouverture aussi est réduite à un nombre très limité de personnes extérieures, avec qui les porteurs ont des relations particulièrement proches.

Le référentiel dominant, stigmatisant et fait de stéréotypes et de préjugés, est commun et a droit de cité. Il prévaut dans les médias, les discours public et politique ainsi que dans les arts et la culture populaire.<sup>2</sup> Il est vrai, une poignée de Roms participent aussi dans la création et perpétuation de ce référentiel stigmatisant, pour leurs intérêts immédiats, qu'ils soient matériels ou de notoriété. Cependant, le plus souvent ils pensent contribuer à changer l'image négative de la communauté, avant d'être déçus du produit final dans lequel leur image est utilisée.

La tension entre l'espace privé et sécurisé, mais réduit, dans lequel le référentiel identitaire peut être positif mais dispose de peu de ressources, et l'espace public dans lequel le référentiel identitaire est surtout négatif et bénéficie de ressources considérables, est particulièrement regrettable et aussi un paradoxe en France. En fait, le pays accueille d'une part beaucoup de ressources internationalement connues en termes de connaissance : une section d'études de langue et civilisation rromani,<sup>3</sup> la médiathèque Matéo Maximoff,<sup>4</sup> la revue *Etudes tsiganes*,<sup>5</sup> pour ne citer que celles-ci, ainsi que, d'autre part, la plus riche diversité des Roms – la France étant le seul pays au monde où les trois grandes branches du peuple rrom (Roms, Sinté et Kalé) sont historiquement présents en grand nombre. Malheureusement, ce potentiel n'a pas été efficacement mis à profit jusqu'à présent.

## Relations interethniques et politiques publiques

Aucune politique d'intégration des Roms ne donnera des résultats positifs et durables sans un traitement adéquat de l'antitsiganisme. Utiliser l'antitsiganisme pour des objectifs électoraux ou faire le choix de le combattre est un choix politique, mais une fois qu'on fait le choix de le combattre, il doit être conséquent. Cela implique un positionnement explicite et une action courageuse.

Bien que l'approche de droit commun et la neutralité des politiques d'inclusion sociale soient présentées comme des corollaires de la non-discrimination dans le discours public, les réalités sociales sont différentes. La non-discrimination n'est pas une donnée naturelle dans les relations sociales, mais un objectif à atteindre par l'action publique. Malheureusement, la neutralité de l'action sociale est détournée de son utilité initiale et naturelle, qui est d'écarter la discrimination. En pratique, elle sert à justifier des méthodes

<sup>2</sup> Par exemple, si le film *A bras ouverts* peint en 2017 les Roms très négativement et a déclenché beaucoup de critiques: <http://www.leparisien.fr/culture-loisirs/cinema/a-bras-ouverts-vu-par-la-communaute-rom-le-film-nous-presente-comme-des-sauvages-05-04-2017-6825396.php>, le sensationnalisme culturaliste renforce l'altérisation négative en prétendant décrier leur "vie secrète": <https://www.programme-tv.net/programme/culture-infos/r6195-zone-interdite/4877567-la-vie-secrete-des-gitans/>

<sup>3</sup>Inalco, <http://www.inalco.fr/langue/rromani>

<sup>4</sup> FNASAT, <http://www.fnasat.asso.fr/ressources.html>

<sup>5</sup> *Etudes tsiganes*, <http://www.etudestsiganes.asso.fr/>

paternalistes d'opérateurs dont le monopole offre la puissance de défier jusqu'à leurs donneurs d'ordre institutionnels.

Si l'approche culturaliste est un écueil à éviter, la neutralité des politiques et de l'action sociales cachent un refus de considérer l'ensemble des acteurs, à commencer par les bénéficiaires. L'évitement de l'approche culturaliste devrait s'appliquer à toutes les cultures en présence : celles des communautés exclues comme celles que des opérateurs mettant en œuvre des projets d'intégration ont développée en leur sein au fil de leur expérience de plusieurs décennies. Malheureusement, cette culture comporte aussi une certaine condescendance à l'égard du public assisté et de la méfiance à l'égard des autres acteurs. Cela prive les bénéficiaires de la capacité d'agir dans le processus de leur propre intégration et crée une ambiance malsaine de dépendance et de monopole. A l'inverse, des interventions diverses et coordonnées créeraient de la capacité à agir, de la confiance mutuelle et de la confiance en soi, ce qui conférerait aux actions entreprises des résultats plus solides et plus durables.

La pénurie d'associations roms et voyageuses est une forme particulière de l'exclusion conceptuelle, intégrée par les Roms et les voyageurs eux-mêmes. La manière dont les « gens du voyage » ont été abordés et traités par les politiques publiques durant les dernières décennies montre de plus en plus ses limites en termes d'amélioration de leur statut social tout comme la détérioration de leur capacité à participation citoyenne. Sur plusieurs aspects, la précarité des roms migrants est moins grave que celle de certains « gens du voyage », qui sont des citoyens français. Ce paradoxe apparent s'explique par le fait que, même exclus, les roms migrants ne sont pas, ou alors pas depuis longtemps, dans une situation de dépendance vis-à-vis des structures de travail social.

## INTRODUCTION

Le monitoring de la SNIR française a été un défi depuis le début parce qu'en France il n'existe pas de stratégie d'intégration des Roms et des gens du voyage identifiée comme telle. Par conséquent, le monitoring a toujours concerné des politiques disparates visant d'une part les « roms migrants », qui dans le jargon européen sont appelés « Roms mobiles de l'UE » et d'autre part les « gens du voyage ». La jonction artificielle de ces deux groupes, qui dans le discours français font systématiquement l'objet de distinctions floues, forme de manière adéquate l'entité hétérogène que le cadre de l'UE vise sous la dénomination « Roms », par une série de recommandations d'intervention sectorielle (logement, éducation, santé et emploi). Par le biais du mécanisme de monitoring, ce cadre européen a servi en quelque sorte de catalyseur aux interventions publiques, et le point de contact national (la DIHAL – Délégation interministérielle de l'hébergement et de l'accès au logement) a fait de son mieux pour encourager les initiatives prises par les autorités locales pour la mise en œuvre des circulaires sur la résorption des bidonvilles.

Cependant, et comme l'ont montré aussi les rapports précédents de monitoring, l'impact réel de ces politiques reste faible.<sup>6</sup> Par exemple, s'agissant du logement, le deuxième rapport pointe la ségrégation résidentielle qui découle à la fois de l'exclusion mais aussi de politiques de logement. Ce phénomène, comme bien d'autres présentés dans ce rapport thématique, est une conséquence logique de l'antitsiganisme<sup>7</sup> et de la négligence à l'égard des personnes concernées. Cet autre aspect de la situation était aussi mentionné dans le premier rapport de monitoring, portant sur les conditions préalables structurelles et horizontales pour une mise en œuvre réussie de la stratégie.

L'instruction interministérielle du 25 janvier 2018 a donné une nouvelle impulsion à la politique de la résorption des bidonvilles, en fixant des objectifs précis. A l'automne 2019, le gouvernement a aussi annoncé l'augmentation de l'enveloppe à disposition de cette action, qui passera en 2020 de 4 à 8 millions d'euros, avec entre autres l'objectif de réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans des bidonvilles à l'horizon 2022.

Ces deux signaux positifs sont évidemment bienvenus. Cependant, la principale barrière à des politiques efficaces et efficientes de l'intégration des Roms, tels que perçus par le cadre de l'UE et par les politiques françaises, reste l'antitsiganisme. Pour cette raison, nous avons décidé de consacrer ce troisième rapport de monitoring à ce phénomène, qui est un véritable angle mort des politiques publiques. Comme ce rapport aussi concerne les politiques publiques en lien avec le cadre de l'UE, il couvrira principalement les thèmes immédiatement liés au groupe ciblé par ces politiques. Cependant, il s'étendra au-delà de ce cadre restreint pour aborder aussi, - bien que brièvement, - l'identité romani et la société civile rom, dans la mesure où la contribution de la communauté puisse représenter un plus pour les politiques d'inclusion et plus largement pour l'égalité parmi les citoyens.

Etant donné l'état actuel des choses, ce rapport n'analysera pas des politiques contre l'antitsiganisme, puisque de telles politiques n'existent pas encore. Il s'emploiera plutôt à présenter le phénomène de l'antitsiganisme aussi complètement que possible et dans ses diverses manifestations : tantôt comme dans son rôle négatif sur les politiques d'intégration mises en œuvre, tantôt causant l'inaction, tantôt justifiant la discrimination ou la violence. Pour ce faire, nous nous appuyons sur quelques rares sources d'information, comme des rapports de diverses structures, à la fois institutionnelles et de la société civile,

<sup>6</sup> Le [premier rapport](#) se concentrait sur conditions préalables structurelles et horizontales pour une mise en œuvre réussie de l'intégration des Roms – gouvernance, lutte contre l'antitsiganisme et mesures anti-discrimination. Le [deuxième rapport](#) concernait les quatre domaines clé – éducation, emploi, santé et logement. L'ensemble des rapports sont disponibles sur : <https://cps.ceu.edu/roma-civil-monitor-reports>

<sup>7</sup> Définition de l'Alliance contre l'antitsiganisme dans « Antitsiganisme – un texte de référence », <https://www.lavoixdesrroms.com/single-post/2020/03/03/Antitsiganisme-un-texte-de-r%C3%A9f%C3%A9rence>

mais aussi sur des cas concrets qui seront analysés. Par cette approche, ce rapport se veut une contribution à la réflexion en cours sur des actions à entreprendre en France contre l'antitsiganisme. La prochaine révision du plan national contre le racisme et l'antisémitisme (2018 - 2020) et le dialogue entamé avec la DILCRAH nous donnent confiance que l'antitsiganisme sera dûment pris en compte dans le prochain plan national après 2020.

## LA SOCIÉTÉ CIVILE RROMANI ET PRO-RROM

### Définition de la problématique

La société civile est assez développée en France. Le nombre d'associations actives dans le pays est estimé à 1.5 millions.<sup>8</sup> Cependant, ces associations sont d'importance assez inégale, tout comme leur volume d'activité et leur administration. Parmi elles, il existe extrêmement peu d'associations rroms, et parmi ces dernières, moins d'une dizaine sont actives. Les associations pro-Roms quant à elles ne sont pas focalisées exclusivement sur les Roms. La plupart d'entre elles sont des associations généralistes qui pendant une période donnée travaillent sur les Roms aussi. Plus rarement, des collectifs locaux de soutien à des groupes rroms décident de se constituer en association. Toutefois, le plus souvent ces collectifs restent informels. Le phénomène est particulièrement présent dans la région parisienne et ces collectifs bénéficient d'un certain soutien du Collectif national Droits de l'Homme Romeurope, qui est une association déclarée employant trois personnes.

En ce qui concerne les voyageurs, il y a une tradition plus longue et il existe des associations dans la quasi-totalité des départements de France, chacune comportant dans sa dénomination l'expression « gens du voyage » ainsi que le nom du département en question. Ce sont des associations d'intervention sociale qui assistent les gens du voyage dans diverses démarches et procédures administratives. Ainsi, elles offrent par exemple une domiciliation administrative. Elles incluent des « gens du voyage » dans leurs conseils d'administration et sont des interlocutrices des institutions. Ceci dit, il s'agit surtout de prestataires de services et non pas d'organisations de la communauté. Quatre-vingts parmi ces associations sont regroupées au sein de la FNASAT (Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage).<sup>9</sup>

Dans ce paysage, les initiatives civiques des Rroms ou des voyageurs eux-mêmes sont extrêmement rares. Trois organisations nationales sont dirigées par des personnes issues des communautés concernées : La voix des Rroms, l'ANGVC (Association nationale des gens du voyage citoyens (anciennement « catholiques »), et ASNIT (Association sociale nationale internationale tsigane). Cette dernière est membre de la fédération protestante française et sa principale activité est la médiation pour l'organisation d'événements religieux. *La voix des Rroms* et l'ANGVC quant à elles orientent leurs activités surtout vers l'accès aux droits et le plaidoyer. Cependant, elles disposent de peu de ressources. Par conséquent, en termes de représentation ou de participation dans la conception, la mise en œuvre, le monitoring des politiques publiques ou à la vie publique en général, les communautés rroms et voyageuses ne sont pas directement présentes. Les structures qui parlent à leur nom, y compris aux décideurs, sont généralement des associations intermédiaires composées par des personnes issues de la population majoritaires, dans lesquelles au mieux participent une ou un petit nombre de représentants de la communauté concernée. Dans tous les cas, la légitimité des discours de ces associations est fondée sur la reconnaissance formelle et les compétences spécifiques liées à leur intervention précise, et non pas sur une connaissance de la situation globale de la communauté auprès desquelles elles interviennent.

Il est vrai, l'absence d'organisation des communautés elles-mêmes rend ces corps intermédiaires des interlocuteurs privilégiés, parce qu'ils sont plus accessibles aux institutions, avec lesquelles les professionnels qu'ils emploient peuvent établir une communication fluide. Cependant, l'exemple des voyageurs, plus nombreux que les « rroms migrants » et qui se trouvent dans un tel schéma depuis plus longtemps, - depuis

<sup>8</sup> Associathèque, "Etat du secteur associatif", <https://www.associatheque.fr/fr/creer-association/chiffres-cles.html> (consulté le 27/11/2019)

<sup>9</sup> [www.fnasat.asso.fr](http://www.fnasat.asso.fr)



les années 1960, - montre que cette intermédiation met les personnes dans un cercle vicieux d'exclusion. En effet, même non intentionnellement, leur voix, - et par conséquent leurs problèmes, attentes, idées et propositions, - n'est pas entendue en tant que telle mais après un passage à travers le prisme du regard du corps intermédiaire sur leur situation. Ce regard est nécessairement incomplet car il est externe, probablement partial car l'intermédiaire a aussi ses propres intérêts et possiblement biaisé, puisque les stéréotypes sur les Roms et les voyageurs existent dans toute la société et le fait pour un professionnel de connaître les plus exclus parmi ces communautés peut renforcer ces stéréotypes et préjugés.

## Toile de fond et sources du problème

Il existe trois types d'associations dont le domaine d'intervention inclut les Roms :

- Des organisations antiracistes et de droits de l'Homme comme Amnesty International, Ligue des Droits de l'Homme, MRAP, LICRA, *SOS Racisme*, EGAM, etc.
- Des organisations humanitaires comme Médecins du monde, Fondation abbé Pierre, Secours catholique etc., qui sont soit spécialisées en un type d'intervention sociale soit plus généralistes,
- Des associations roms, dont le domaine est le plus souvent mixte : social, culturel et antiraciste.

Cette catégorisation peut sembler étrange, pour ne pas dire choquante, parce que tandis que les associations majoritaires sont catégorisées selon leur domaine : droits de l'homme, antiracisme ou humanitaire, les associations roms sont mises dans une catégorie unique, ethnique. Malheureusement, elle correspond à la réalité, tout comme le fait qu'elles sont extrêmement rares partout en France. Ces deux faits sont aussi liés entre eux et à l'antitsiganisme. L'« associationisme » est une caractéristique de la société française. Cependant, cette tendance culturelle n'a pas touché assez la population rom, dont la présence sur le pays a été documentée pour la première fois en 1419.<sup>10</sup> Cette différence est certainement due à l'exclusion persistante de ces communautés, qui surtout après la seconde guerre mondiale évoluent dans des zones ségréguées, mais qui souffrent aussi d'une ségrégation sociale, comme cela a été mentionnée dans le précédent rapport.

Les Roms et les gens du voyage sont moins organisés collectivement, y compris lorsqu'on les compare à d'autres communautés discriminées, comme celles d'immigrés par exemple. Bien que ces dernières sont implantées en France depuis moins longtemps (deux ou trois générations) et malgré le fait qu'elles aussi sont souvent ségréguées dans des quartiers périphériques appelés « cités », leur intégration dans la classe ouvrière d'une part et peut-être, dans une certaine mesure la conservation de quelque affiliation commune à leurs pays d'origine, ont contribué à ce que ces populations construisent et maintiennent une conscience de la nécessité de s'organiser et de lutter collectivement pour ses droits. Par exemple, l'ATMF (association des travailleurs maghrébins de France) rassemble plusieurs associations locales qui offrent une assistance juridique et administrative et combattent le racisme et la discrimination.

A part l'exclusion et la ségrégation, l'extrême faiblesse en France de ce qu'ailleurs on appelle « la société civile rom » s'explique aussi par le stigma attaché aux « tsiganes » et au « communautarisme », ce dernier étant un concept français défini comme « *Tendance du multiculturalisme américain qui met l'accent sur la fonction sociale des organisations*

<sup>10</sup> Paul Bataillard, "De l'apparition et de la dispersion des Bohémiens en Europe" [premier article]. In: *Bibliothèque de l'école des chartes*. 1844, tome 5, pp. 438-475, [https://www.persee.fr/doc/bec\\_0373-6237\\_1844\\_num\\_5\\_1\\_451779](https://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1844_num_5_1_451779) (consulté le 24/11/2019)



*communautaires (ethniques, religieuses, sexuelles, etc.)* ».11 Le "*communautarisme*" est perçu comme un danger pour l'unité nationale et pour le principe républicain d'égalité.

Le manque de confiance en les institutions ou en l'efficacité des démarches contre la discrimination est une donnée connue dont on parle surtout s'agissant des victimes de discrimination exclues de l'accès aux droits sociaux fondamentaux. Ces sentiments d'insécurité sont cependant partagés aussi par des personnes roms appartenant aux classes moyennes, mais elles se manifestent d'une manière différente. Ces personnes, - ou plutôt familles, - savent que leur situation relativement meilleure, comparée à celle de ceux qu'on peut appeler des « Roms visibles », est systématiquement mise en danger par le stigma attaché au concept de « tsiganes », indépendamment du nom utilisé pour nomer ces derniers dans telle ou telle circonstance. La manière la plus simple pour eux de se sentir un peu plus en sécurité est de s'abstenir de montrer en public leur appartenance ethnique et/ou de chercher à se distancier des plus exclus et stigmatisés en tant que Roms. Par conséquent, habituellement ils ne s'engagent pas dans des associations.

Le stigma sur le « *communautarisme* » est un autre facteur expliquant la faiblesse de la « société civile rom » en France. Comme cela a été décrit dans le premier rapport de monitoring, le soupçon de communautarisme rend plus difficile à ce type d'association, non seulement les financements, mais aussi leur possibilité d'influer. Et encore, il s'agit là d'un défi lointain, auquel ne sont réellement confrontés que les initiatives et personnes ayant constitué une association déclarée et disposant de ressources humaines suffisantes pour demander des fonds ou accéder aux institutions. Très peu d'initiatives civiques atteignent ce stade de développement.

Dans une certaine mesure, des facteurs culturels aussi expliquent la faiblesse de la « société civile rom ». Ils ne sont pas relatifs uniquement aux cultures rromanis, mais aussi à la culture de la communauté des opérateurs – prestataires de services. Les modes traditionnels de l'organisation des communautés, basés sur les réseaux familiaux, se sont affaiblis en raison de l'évolution générale en termes d'économie, urbanisme etc. Dans le même temps, les associations offrant des services sociaux ont progressivement remplacé les leaders et/ou médiateurs traditionnels. Dans ce processus, les communautés organisées par des ressources internes mais en interaction régulière avec le monde extérieur, à travers leurs activités économiques (surtout de l'entrepreneuriat), sont devenues dépendantes de ressources extérieures et ont vu leurs interactions avec le monde extérieur se réduire (ces associations s'occupant de leurs procédures relatives à l'assistance sociale et autres démarches administratives). Ce phénomène touche massivement les « gens du voyage » avec les politiques qui leurs sont appliquées, mais des mécanismes similaires sont engagés aussi avec des « Roms migrants » lorsque des autorités locales décident de mettre en place des projets d'intégration.

## Réponse à la problématique par les politiques publiques

Tout d'abord, il faut noter que la société civile dans son ensemble traverse une certaine crise. L'installation dans la durée du mouvement des gilets jaunes<sup>12</sup> montre non seulement la colère d'une grande partie de la population vis-à-vis du gouvernement, mais aussi sa méfiance vis-à-vis de la classe politique et même vis-à-vis de la société civile, c'est-à-dire des corps intermédiaires. Les associations se trouvent dans une sorte de crise de reconnaissance à la fois dans leur rôle de corps intermédiaires et d'interlocuteurs des institutions, et dans leur relation à leur base. Le gouvernement ne semble pas encore conscient de cette crise et de ses causes profondes et n'a pas trouvé d'issue à ce mouvement de manifestations hebdomadaires qui dure depuis plus d'un an au moment de

<sup>11</sup> <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/communautarisme/17550>

<sup>12</sup> Le mouvement des gilets jaunes est une conglomération de personnes avec des revendications, problèmes et statuts différents, qui se sentent trahis par la classe politique. Le mouvement ne s'intéresse pas en particulier aux Roms, ni à aucune autre communauté en tant que telle, mais toutes sortes de communautés s'y retrouvent, incluant de nombreux Roms et gens du voyage.

la rédaction de ce rapport. Ceci précisément parce que le gouvernement n'a pas encore trouvé de réponse à la nouveauté de ce mouvement, à savoir le refus des manifestants de corps intermédiaires mandatés à négocier sur les revendications du mouvement. Cette situation devrait donc pousser à la fois le gouvernement et la société civile à réfléchir sur la manière dont il faut renouveler les mécanismes de la démocratie.

Dans ce contexte général, et en retournant à la réalité des Roms et des gens du voyage, quelques nouvelles tendances sont à noter, qui modèrent quelque peu la description de l'écart existant entre la société civile rom et celle non-rom. Tout d'abord, dans la deuxième catégorie des associations, celles humanitaires, nous n'avons pas inclus les prestataires de service, - appelés « opérateurs ». Ceci parce qu'ils occupent une place particulière et ne sont pas forcément des associations mais aussi des entreprises. Ils forment un groupe à part pour cette raison mais aussi et surtout parce qu'ils sont en charge de projets et missions précises sur des communautés roms ou de gens du voyage, missions qui leurs sont confiées par des autorités publiques devant lesquelles elles sont responsables. La majorité de ces structures sont établies depuis longtemps et ont développé et consolidé une certaine culture d'intervention qui laisse peu, voire pas de place à leur public, avec lequel ils établissent une relation verticale. Aussi, dans leur conception, le plaidoyer est dommageable et caractéristique des « associations militantes », ce qu'ils refusent d'être. A part les associations départementales des gens du voyage, entrent aussi dans cette catégorie de grandes structures traditionnelles offrant de l'hébergement social ou non, comme Adoma<sup>13</sup> ou Alteralia,<sup>14</sup> la Croix Rouge etc., qui se sont vues confier la responsabilité soit de projets globaux d'insertion sur des communautés précises sur un lieu donné, soit des missions spécifiques d'insertion pour des personnes vivant dans différents lieux. Les structures traditionnelles ont créé une culture propre dans les manières de travailler avec des personnes vulnérables, qui est assez paternaliste, à dire le moins. Tandis que cette culture persiste dans ces structures, quelques nouvelles structures apparues ces derniers temps semblent plus ouvertes au changement (comme ACINA ou Les enfants du canal<sup>15</sup>, en région parisienne). Concrètement, elles recrutent parfois des Roms, soit comme salariés soit comme des volontaires en service civique, et essaient de les encourager dans leurs parcours. A Lyon, le collectif "SOIF de connaissance"<sup>16</sup> qui rassemble des universitaires, des travailleurs sociaux mais aussi des représentants des communautés exclues, propose des formations à destination des intervenants sociaux. Récemment, ce collectif a recruté aussi des Roms qui interviennent lors de ces formations dans la région Auvergne Rhône Alpes.

Malheureusement, ces améliorations restent marginales mais on peut espérer qu'ils servent comme exemples illustrant les bienfaits de la prise de conscience du besoin d'un changement structurel. Par exemple, les « conseils de vie sociale », censés garantir les droits des usagers et leur participation dans le fonctionnement d'un établissement accueillant du public ne sont pas réellement effectifs. A Saint-Denis, où l'opérateur Aleralia met en œuvre un projet social, ce conseil ne fonctionnait pas bien, en raison du comportement globalement paternaliste de l'opérateur comme en raison de l'absence d'une bonne communication. La voix des Roms, qui connaît bien le groupe des familles bénéficiaires depuis quelques années, s'est proposée d'intervenir pour organiser leur participation démocratique au sein de ce conseil. Sa proposition a été déclinée par la ville en raison du refus d'Alteralia, qui s'oppose clairement à toute coopération sur un pied d'égalité avec d'autres associations. La municipalité a choisi la soumission aux méthodes de son opérateur, l'association Alteralia, dont le président est l'ancien sous-préfet de l'arrondissement, aujourd'hui à la retraite. Par conséquent, le conseil de vie sociale s'éteint progressivement.

<sup>13</sup> [www.adoma.fr](http://www.adoma.fr)

<sup>14</sup> <http://alteralia.com/>

<sup>15</sup> *Les enfants du canal*, <https://www.lesenfantsducanal.fr/>

<sup>16</sup> *Soif de connaissances*, <http://www.collectif-soif.fr/le-collectif>



# INTERACTIONS ENTRE ANTITSIGANISME ET EXCLUSION SOCIALE

## Définition de la problématique

L'antitsiganisme et l'exclusion sociale des Roms et des gens du voyage sont dans une relation circulaire. Ils se nourrissent et se renforcent mutuellement. D'un côté, il est vrai que c'est l'antitsiganisme qui, de différentes manières pousse la population rromani aux marges et même en dehors de la société. En retour, l'exclusion sociale d'une part importante de cette population et surtout son exposition comme représentant « la » communauté rromani renforce les stéréotypes qui fondent le rejet. Un mécanisme différent mais parallèle opère en ce qui concerne les gens du voyage, l'image publique desquels est elle aussi déformée et biaisée.

Le nom « rom » lui-même était inconnu pour le public français jusqu'à la fin des années 1990. Seulement les Roms eux-mêmes l'utilisaient et un cercle réduit d'universitaires ou de personnes en contact proche avec des Roms connaissaient son existence et sa signification. Durant la décennie 1990-2000 plusieurs dizaines de milliers de citoyens roumains et bulgares, gravement frappés par la crise économique qui suivit la chute du régime communiste de leurs pays sont venus en France. Parmi eux se trouvaient aussi quelques milliers de Roms, dont une particularité était qu'ils ont migré en famille. Pour cette raison, mais aussi en raison de l'absence de réseaux et du racisme parmi leurs conationaux dans un contexte de concurrence pour trouver du travail sur le marché noir, beaucoup ont fini dans des bidonvilles, où au moins ils pouvaient compter sur la solidarité intra-communautaire. Certaines organisations humanitaires, touchées par leur situation, ont mis en place des actions visant à les aider. Le nom « Rom » a commencé alors à être utilisé dans leur communication et il est entré ainsi dans le vocabulaire des médias. Jusqu'alors utilisé exclusivement par des Roms, le nom « Rom » est entré ainsi dans le vocabulaire courant français (orthographié avec un simple « r » car le français ne connaît pas le double « r » au début d'un mot) avec un sens non seulement réduit mais aussi déformé : une personne de nationalité roumaine (et dans une moindre mesure bulgare) vivant dans un bidonville, mendiant, pauvre, voleur etc.

Bien que les gens du voyage soient des citoyens français vivant traditionnellement dans le pays, leur voix est étouffée plus que celle des roms migrants. Dans les médias ils sont le plus souvent mentionnés pour des relations tendues avec les autorités ou avec le reste de la population en raison d'occupation de terrains, pour de la violence lors de manifestations ou de la délinquance d'individus dont l'appartenance à la communauté des *gens du voyage* est souvent mise en exergue. Autrement, des spectacles télévisés dépeignent la communauté d'une manière culturaliste, soulignant telle ou telle tradition se livrant même à des mises en scène dans des prétendus documentaires d'« immersion ». Dans tous ces cas, les problèmes auxquelles la communauté se confronte réellement sont soit absents, soit évoqués d'une manière superficielle. Par exemple, tandis que le stationnement illicite et des conflits qui en découlent avec les autorités sont régulièrement portés à la connaissance du public à travers les médias. En revanche, ces mêmes médias parlent très peu de l'absence ou de l'insuffisance d'aires aménagées comme prévu par la loi. Il en va de même des conditions extrêmement mauvaises d'hygiène et de sécurité dans les aires existantes et le danger qu'elles représentent pour les habitants. Le point de vue de ces derniers est totalement ignoré par les médias, et donc par le public.

Pour résumer, dans l'espace public, tant les « roms » que les « gens du voyage » sont des groupes imaginés par l'esprit de la population majoritaire ; la représentation de cette population majoritaire sur ces groupes est partielle et déformée. La conception et la mise en œuvre des politiques publiques sont elles aussi influencées par ces représentations, qui objectifient les individus appartenant à ces communautés. Ils sont perçus comme des

personnes en besoin d'assistance ou comme des personnes qui refusent l'aide offerte pour s'intégrer, mais pas comme des sujets capables d'analyse et de participation active à l'amélioration de leur condition. En général, leur capacité à parler et à agir comme citoyens, comme membres égaux de la société, est plus que déniée. Elle est intellectuellement inconcevable. Le plus souvent, lorsqu'on leur accorde la parole dans des réunions c'est afin qu'ils « témoignent de leur expérience » en tant que « roms migrants » ou sur « leur culture » s'agissant des gens du voyage, et dans les deux cas la parole est réduite et réductrice. Cette infantilisation qui s'applique aux relations entre prestataires de services et bénéficiaires à ses équivalents aussi au-delà de ce contexte spécifique. L'invisibilité des « roms » ou des « gens du voyage » qui ne correspondent pas à l'image qu'en a la majorité ne découle pas que de leur compréhensible non-volonté d'être associés à cette image-là, mais aussi à l'exclusion conceptuelle, c'est-à-dire à de l'impossibilité intellectuelle d'imaginer « les Roms » ou « les gens du voyage » en dehors de cette image. Le phénomène est certainement inconscient, puisque même des organisations antiracistes ignorent parfois les quelques associations roms engagées dans le mouvement antiraciste. Par exemple, après une série d'attaques qui ont suivi la diffusion sur les réseaux d'une *fake news* sur les roms migrants pendant le printemps 2019, la LICRA a saisi la justice aux côtés de La voix des Roms et d'autres organisations antiracistes généralistes. Cependant, elle n'a pas songé à consulter les associations roms françaises pendant qu'elle coordonnait un projet financé par des fonds européens dont un des produits est un document d'analyse sur l'antitsiganisme sur internet.<sup>17</sup>

## Toile de fond et cause du problème

Le chapitre précédent montre que l'exclusion n'est pas simplement sociale, mais conceptuelle. L'exclusion sociale est une des déclinaisons, ou conséquences de l'exclusion mutuelle entre les concepts de « tzigane » et de « citoyen à part entière ». De manière intéressante, ce schéma mental d'exclusion mutuelle entre les deux concepts est le résultat d'un long processus qui a commencé dans les territoires formant aujourd'hui la Roumanie et qui a été conclu en France avant de se diffuser sur l'ensemble de l'Europe. Il est maintenant un fait bien connu, même si non pleinement reconnu, que les Roms étaient esclaves pendant cinq siècles dans les principautés de Moldavie et de Valachie, jusqu'en 1856.<sup>18</sup> Ils n'étaient pas considérés comme des personnes juridiques, mais comme de simples biens, objets de propriété, ce qui les distinguait des serfs, qui étaient eux des personnes disposant de droits d'usufruit sur les terres qui ne leur appartenaient pas.<sup>19</sup> Pendant cette longue période, l'exonyme «*țigani*» qui était utilisé pour nommer les Roms, est devenu synonyme de « esclave » et contrairement à l'endonyme « Roms » a fini par désigner le statut social des esclaves. C'est avec cette signification d'un statut sous-humain que le terme, comme l'objet qu'il désignait, a circulé en Europe et dans les langues européennes sous des formes adaptées : *tsiganes* en français, *Zingari* en italien, *Zigeuner* en allemand, pour ne mentionner que ses dérivés en Europe de l'ouest.

L'idée de l'infériorité sociale et de l'extériorité des Roms à la communauté, qui était depuis l'origine lié à l'absence de lien avec la terre dans les principautés roumaines, a été sociologiquement consolidé et juridiquement formalisé en France avec la loi de 1912 qui institue la catégorie juridique des « nomades ». Malgré l'évidence de son caractère

<sup>17</sup> [http://scan-project.eu/wp-content/uploads/2018/08/sCAN\\_Antigygyism\\_final-version.pdf](http://scan-project.eu/wp-content/uploads/2018/08/sCAN_Antigygyism_final-version.pdf) (consulté le 01/12/2019)

<sup>18</sup> [https://www.coe.int/t/dg4/education/roma/Source/FS2/2.2\\_wallachia-moldavia\\_english.pdf](https://www.coe.int/t/dg4/education/roma/Source/FS2/2.2_wallachia-moldavia_english.pdf)

<sup>19</sup> Saimir Mile, « Les Roms dans les principautés roumaines : esclaves ou exclus ? », in [Etudes Tsiganes, N°29 \(1er trim. 2007\)](#), pp 68-71

ethnique et discriminatoire,<sup>20</sup> ce statut spécial a perduré plus d'un siècle avant d'être finalement abrogé en 2017.<sup>21</sup>

Bien que la loi discriminatoire ait été abrogée, le processus européen multiséculaire qui l'avait justifié dans une république fondée pourtant sur le principe de l'égalité opère toujours, car son produit principal est la présomption presque irréfragable de l'illégitimité de la présence rom. C'est précisément cette illégitimité présumée qui explique leur ségrégation et leur exclusion, qu'ils vivent dans leur propre pays – comme les gens du voyage – ou bien dans un autre pays membre de l'UE, comme les Roms migrants. L'association consciente des mots « du voyage » aux premiers, et « migrants » à ces groupes, respectivement « gens » et « Roms », couvre le sentiment inconscient que leur présence est temporaire, presque accidentelle, et que donc ils ne sont pas censés être là, mais ailleurs.<sup>22</sup>

De l'autre côté, les Roms et les voyageurs ressentent l'exclusion conceptuelle qu'ils subissent et y réagissent de différentes manières. Le manque de confiance en soi et en tous ses semblables est l'effet le plus répandu de cette exclusion conceptuelle, couplé d'une confiance opportuniste en des personnes non-roms. Ceci explique leur très faible participation dans le discours public sur eux, discours qui, par conséquent, construit par d'autres, les victimise ou les rend coupables. Dans le meilleur des cas, ils essaient de contrer ce type de discours. Or dans cette situation la réaction est plutôt contreproductive. Dans le meilleur des cas elle atténue un peu le discours, mais les premiers concernés ne sont quasiment jamais à l'initiative de sa construction. D'où, par exemple, la prédominance des discours négatifs mentionnés dans le chapitre précédent lors de stationnement non-autorises de caravanes. Comme l'Etat ou les autorités locales ont l'initiative, l'information aux médias et donc au public se limite à l'occupation illégale des terrains.

## Réponse à la problématique par des politiques publiques

Bien qu'on note une certaine prise de conscience parmi les décideurs que l'antitsiganisme et l'exclusion sociale sont liés, leur relation n'est pas bien comprise. L'idée que l'antitsiganisme pourrait être combattu par l'intégration sociale prévaut encore à la DIHAL par exemple, qui considère l'exclusion sociale comme la source de l'antitsiganisme, dans une relation linéaire. Ce regard tronqué est très probablement dû à sa compétence sectorielle, qui est le logement. En matière d'antitsiganisme aussi, une approche globale est indispensable pour le combattre efficacement, en raison de la nature et de la structure même de cette forme spécifique de racisme. Pour l'instant, la relation circulaire entre d'une part l'exclusion des Roms et gens du voyage et d'autre part l'antitsiganisme n'est pas suffisamment comprise, comme n'est pas suffisamment comprise la portée réelle ou encore la manière dont il touche différemment toutes les personnes roms suivant leur statut social et pareillement toutes les personnes d'appartenance ethnique différente mais partageant un profil social uniformément stigmatisé.

L'antitsiganisme est un angle mort des politiques françaises sur les Roms et gens du voyage, et sa compréhension est très incomplète. Comme les autres formes de racisme, il est considéré comme un comportement individuel et non pas comme une action systémique construite par des facteurs structurels dans laquelle de tels comportements se développent. Le refus déterminé de collecte de données à caractère ethnique confirmé par le Conseil constitutionnel en 2007 rend difficile une connaissance complète et adéquate du phénomène. Dans son rapport de 2017 sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la

<sup>20</sup> Christophe Delclitte, "La catégorie juridique "nomade" dans la loi de 1912", in [Hommes & Migrations](#), Année 1995, 1188-1189, pp. 23-30

<sup>21</sup> Art. 195 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033934948&categorieLien=id>

<sup>22</sup> ERRC, *Hors d'ici! Anti-tsiganisme en France*, Country reports series, no 15., Novembre 2005, <http://www.errc.org/reports-and-submissions/hors-dici-anti-tsiganisme-en-france>

xénophobie, la CNCDH<sup>23</sup> suggère que, les personnes se sentant discriminées *“doivent pouvoir, dans le cadre d’une enquête, révéler, si elles le souhaitent, le ou les critères sur lesquels se fonde, selon elles, cette discrimination”*.<sup>24</sup> La lutte contre ce type de racisme suivant une approche globale pourrait prendre un certain temps. Toutefois, on peut regretter que les politiques actuelles occultent non seulement la manière dont l’antitsiganisme cause l’exclusion et la marginalisation sociales des groupes qu’il cible, mais aussi la manière dont il impacte la mise en place des politiques d’intégration. Le comportement condescendant des opérateurs et la dépendance des bénéficiaires fait partie de la culture de certains opérateurs, culture construite au cours de décennies de missions similaires avec des immigrés. Un changement de culture est nécessaire donc au sein des opérateurs afin que les stratégies, actions et projets d’intégration réussissent efficacement et durablement. Les bénéficiaires doivent devenir acteurs de leur propre parcours d’intégration.

<sup>23</sup> La Commission nationale consultative des droits de l’Homme (CNCDH) est l’institution française de promotion et de protection des droits de l’Homme au sens de l’ONU. Entre autres activités, elle publie chaque année un rapport sur la lutte contre le racisme, l’antisémitisme et le xénophobie. [www.cncdh.fr](http://www.cncdh.fr)

<sup>24</sup> Rapport CNCDH, *La lutte contre le racisme, l’antisémitisme et la xénophobie*, p. 24, Année 2017, La documentation française.



# INTERACTIONS ENTRE L'ANTITSIGANISME ET L'AFFIRMATION DE L'IDENTITE RROMANI

## Définition de la problématique

Comme dans bien d'autres pays, en France aussi, affirmer son identité rromani n'est pas sans risque. En raison de la stigmatisation persistente de cette identité, il est difficile pour ceux qui la portent de l'affirmer en dehors d'un « espace sécurisé » qui est plus ou moins réduit, mais toujours délimité. L'insécurité des porteurs naturels de cette identité, - c'est-à-dire les personnes qui sont Rroms par naissance, - a quelque chose de particulier en ce que les Rroms ne sont pas une « minorité visible » *stricto sensu*. Par conséquent, lorsqu'ils peuvent passer inaperçus, ils le font et prennent des précautions pour ne pas être « démasqués ». Cela dure le temps nécessaire jusqu'à ce qu'ils soient certains de pouvoir étendre leur « espace sécurisé » à de nouvelles personnes ou à de nouveaux contextes, sans prendre de risque. De manière symétrique, l'exotisation et la folklorisation de la culture rromani fait de l'identité rromani une sorte de « refuge » pour des personnes non-rroms à la recherche d'un bien-être psychologique et/ou de reconnaissance sociale dans diverses activités. Enfin, certaines personnes rroms aussi, exploitent et développent même, des stéréotypes, pour des profits à court terme. Les relations complexes entre l'identité rromani et la participation à la vie publique sont indirectement mentionnées dans le premier chapitre de ce rapport, relatif à la société civile. Dans ce chapitre, nous essayons d'aller plus en profondeur et aussi de les traiter plus largement.

L'identité est le produit d'une négociation permanente et d'une recherche d'équilibre entre l'auto-identification et l'hétéro-identification. Chacune de ces identifications se rapporte à un référentiel, construit par le porteur ou bien l'observateur de l'identité en question. Si ces référentiels se recoupent suffisamment, il n'y a pas de conflit et le porteur de l'identité considérée se sent plutôt serein. L'insécurité paraît lorsque le référentiel identitaire du porteur n'a presque rien de commun avec celui de l'observateur avec lequel le porteur est en un quelconque rapport. Comme expliqué plus haut, le référentiel « Rom » pour l'observateur français est celui de migrants roumains extrêmement précaires et exclus vivant dans des bidonvilles et qui sont particulièrement stigmatisés. Si la longévité de cette situation fait parfois que ce référentiel est intégré aussi par les « Roms migrants » eux-mêmes, ceux-ci ne le voient que comme un statut provisoire dont ils ont honte et jamais comme un élément « naturel » ou « culturel » de leur identité. Ceci paraît clairement p. ex. dans leurs profils sur les réseaux sociaux. Plus particulièrement les photos et vidéos qu'ils y publient sont prises dans des lieux touristiques comme la tour Eiffel, des restaurants etc. qui ne laisseraient jamais personne imaginer qu'ils vivent dans des bidonvilles.

Ce sentiment de honte et d'embarras parmi les « Roms migrants » quant à la manière dont ils sont perçus est d'autant plus important parmi les centaines de milliers de Rroms qui vivent en France en tant que citoyens français ou en tant que résidents étrangers, puisque leurs référentiels identitaires n'ont rien, ou très peu en commun avec elle. D'où la distance qu'ils cherchent à maintenir à tout prix avec eux, parfois d'une manière qu'on peut qualifier de raciste. Le plus souvent cependant leur hostilité est très superficielle, une sorte de produit dérivé de l'antitsiganisme ambiant qui réduit l'identité rromani à l'exclusion sociale qu'il produit. Dans des situations de crise, ces mêmes « Roms racistes » font montre d'une solidarité très sincère et active avec les habitants des bidonvilles. Dans certains cas, les gens du voyage mettent l'accent sur leur nationalité française afin de se distancier du référentiel dominant de la majorité sur « les Roms » et il s'agit là aussi d'une manière de prévenir une aggravation du traitement inégal et injuste dont ils font déjà l'objet.



La correspondance de sa situation avec le référentiel dominant est toujours perçue comme temporaire et certains réussissent à y échapper, souvent aidés par la chance. Dans ces cas, ils disparaissent tout simplement de la vue de la société et commencent le jeu de la double vie : celle sociale où ils ne sont pas identifiés et celle dans l'espace sécurisé où ils peuvent affirmer leur identité. Le risque, - parfois réalisé, - est alors que la personne cherche à étendre cet « espace sécurisé » en surévaluant ses efforts individuels et en les mettant en contraste avec « le manque de volonté de s'intégrer » des autres, point sur lequel les personnes extérieures seront toujours d'accord. Un tel discours renforce les stéréotypes parmi la population majoritaire et affecte tous les Rroms. Quant à la personne rrom qui use de cette méthode pour étendre son espace sécurisé pour l'affirmation de l'identité, elle agit comme un anesthésiant qui calme provisoirement la peine qu'elle ressent en tant que « victime de luxe de l'antitsiganisme ».

## Définition de la problématique

Historiquement, le processus de la construction de la nation française a reposé sur l'éradication des identités collectives préexistantes, ces dernières étant perçues comme des dangers pour l'unité nationale. Le concept même d'assimilation est considéré non seulement comme positif, mais comme nécessaire dans la culture politique française, où il joue un rôle complémentaire mais indispensable dans le « contrat social » : en même temps que les personnes cèdent la souveraineté dans les mains des autorités de l'Etat dont ils sont citoyens, ils abandonnent leurs « identités collectives particulières » au bénéfice d'une « nation unifiée » qui transcende ces identités particulières, combattues parce qu'elles menacent l'unité de la nation. Enracinée dans la Révolution, cette idée a été particulièrement prévalu durant le dix-neuvième siècle et a inspiré entre autres la répression des langues régionales dans le système d'éducation.

Durant les trente dernières années quelques réformes ont atténué ce centralisme, à la faveur du développement du régionalisme au sein de l'Union européenne. Les langues régionales ont été reconnues et soutenues dans leur réactivation. Cependant, ces changements n'ont pas concerné les Rroms puisque leur identité, leur culture et leur langue ne sont pas régionales. Par conséquent, ils n'ont pas pu s'appuyer sur des institutions publiques comme les conseils régionaux etc.

La non-territorialité de l'identité rromani mène logiquement à l'absence d'institutions mais aussi à ce qu'elle soit considérée par les institutions non pas comme une identité culturelle mais comme une identité sociale. Nous avons vu dans le premier chapitre comment la création d'une catégorie juridique de « nomades » en 1912 représente un moment de consolidation d'un processus européen qui avait commencé avec l'esclavage dans les principautés roumaines. La considération des Rroms exclusivement sous l'aspect de leur statut social d'esclaves, - rappelons que « *tigan* » désigne alors à la fois l'esclave et le Rrom, - est la première strate de ce qu'on peut appeler le « daltonisme feint des politiques publiques à l'égard des Rroms ». Ce long processus de transformation de la nature même de l'identité rromani traduit la perte progressive de maîtrise des Rroms sur leurs stratégies identitaires,<sup>25</sup> et la création par conséquent de deux espaces séparés : un espace sécurisé et réduit de l'identité rromani intime dans le cercle réduit familial d'un côté et un vaste espace public dans lequel l'identité rromani est représentée et dépeinte par les autres. Si les deux sont subjectives, le sujet qui exprime chacune d'entre elles n'est pas le même, comme ne sont pas les mêmes les raisons ou les manières de les décrire ou de les montrer. L'absence de maîtrise des Rroms dans l'affirmation publique de l'identité rromani est encore plus criante et ses conséquences sont encore plus importantes que celles produites par l'interaction circulaire entre l'antitsiganisme et l'exclusion sociale. Elles sont aussi plus difficiles à traiter, car si garantir l'accès individuel aux droits sociaux requiert une approche négative de l'identité culturelle (principe de non-discrimination), l'accès à un référentiel

<sup>25</sup> Jean-François Bayart, *L'Illusion identitaire*, Paris, Fayard, 1996.

culturel non-stigmatisé exige, au-delà de la non-discrimination, une approche positive pour la création de ce référentiel.

En raison de la tradition politique en France, le référentiel culturel non-stigmatisé ne peut exister que dans la sphère privée. Si cet espace est « sécurisé » par une sorte de frontière quasi étanche avec le monde extérieur, il est aussi très réduit et donc ne peut offrir les ressources nécessaires à une évolution progressiste. Son ouverture aussi est réduite à un nombre très limité de personnes extérieures, avec lesquelles les porteurs ont des relations de proximité exceptionnelle.

Le référentiel dominant, stigmatisant et fait de stéréotypes et de préjugés, circule dans le monde de droit commun. Il prévaut dans les médias, le discours public et politique, et aussi dans les arts et dans la culture populaire.<sup>26</sup> Il est vrai, quelques personnes rroms participent aussi dans la création de ce référentiel stigmatisant, pour des intérêts immédiats, qui peuvent être matériels ou de notoriété. Le plus souvent, cependant, ils pensent seulement contribuer à changer l'image négative de la communauté mais sont déçus du produit final dans la réalisation duquel ils ont contribué.

Cette tension entre l'espace privé, sécurisé mais réduit, où le référentiel identitaire peut être valorisant mais dispose de peu de ressources et l'espace public où le référentiel identitaire est dévalorisant et s'appuie sur des ressources de droit commun est particulièrement regrettable et un grand paradoxe pour un pays comme la France. En fait, le pays accueille d'une part beaucoup de ressources reconnues internationalement en termes de connaissance – une chaire de langue et civilisation rromani à l'INALCO,<sup>27</sup> la Médiathèque Matéo Maximoff,<sup>28</sup> ou encore la revue *Etudes tsiganes*,<sup>29</sup> et d'autre part la plus riche diversité de la population rromani, la France étant le seul pays au monde où les trois grandes branches de cette population (Roma, Sinté et Kalé) sont présentes depuis longtemps et en nombre considérable. Malheureusement, ce potentiel n'a pas été efficacement exploité jusqu'à présent.

## Réponse à la problématique par des politiques publiques

Aussi infondée qu'elle puisse être, la croyance que la reconnaissance d'identités particulières met en danger l'unité nationale est profondément ancrée dans la culture des institutions françaises. Cette croyance représente le premier frein à des politiques proactives visant la promotion d'une image valorisante de l'identité rromani. De plus, les politiques sont généralement compartimentées selon les secteurs. Bien que le point national de contact soit une structure interministérielle, la culture est loin d'être un thème important dans sa mission, qu'il s'agisse des Roms migrants ou des gens du voyage.

La dernière Commission nationale consultative des gens du voyage qui a fonctionné de décembre 2015 à juin 2019 a mis en place un groupe de travail sur la culture. Ce groupe de travail a réussi la signature d'une Charte d'objectifs « Culture – gens du voyage et tsiganes de France » par neuf associations ainsi que la ministre de la culture.<sup>30</sup> Malgré la qualité de son contenu cependant, les retombés concrets de cette Charte sont plutôt invisibles.

<sup>26</sup> Par exemple, si le film *A bras ouverts* peint en 2017 les Roms très négativement et a déclenché beaucoup de critiques: <http://www.leparisien.fr/culture-loisirs/cinema/a-bras-ouverts-vu-par-la-communautaire-rom-le-film-nous-presente-comme-des-sauvages-05-04-2017-6825396.php>, le sensationnalisme culturaliste renforce l'altérisation négative en prétendant décrire leur "vie secrète": <https://www.programme-tv.net/programme/culture-infos/r6195-zone-interdite/4877567-la-vie-secrete-des-gitans/>

<sup>27</sup> Inalco, <http://www.inalco.fr/langue/rromani>

<sup>28</sup> FNASAT, <http://www.fnasat.asso.fr/ressources.html>

<sup>29</sup> *Etudes tsiganes*, <http://www.etudestsiganes.asso.fr/>

<sup>30</sup> Signature de la Charte « Culture – gens du voyage et tsiganes de France », <https://www.culture.gouv.fr/Presse/Archives-Presses/Archives-Communiqués-de-presses-2012-2018/Annee-2016/Signature-de-la-chartre-Culture-Gens-du-Voyage-et-Tsiganes-de-France>

La Commission nationale de suivi de la résorption des bidonvilles et des campements illicites, qui travaille sur les politiques concernant les « Roms migrants », ne compte pas en son sein quelque représentant du ministère de la culture, ni n'a mis en place quelque groupe de travail sur ce thème. En fait, au sein de cette commission, le thème de la culture est considéré comme non-pertinent, et la culture n'est abordée qu'en termes d'anti-discrimination, et plus précisément en termes de lutte contre les stéréotypes.

Dans les deux cas, l'efficacité est très discutable : la Charte sur la culture est un outil politique intéressant mais son efficacité dépend de la solidité politique des acteurs rroms dans le domaine. Malheureusement, ils ne sont pas suffisamment puissants pour développer une politique culturelle sur le plan national qui atteindrait les personnes adéquates, à savoir les Rroms et les gens du voyage qui y trouveraient la force et l'énergie nécessaire pour se sentir plus citoyens et pour agir en tant que tels. On peut dire la même chose pour les quelques actions disparates du ministère de la culture, comme par exemple la consécration d'un numéro de la "*Langues et cité*" à la langue rromani.<sup>31</sup> Tandis que des événements culturels ou des publications promeuvent et valorisent l'identité et la culture rromani, ils sont rarement soutenus par des institutions publiques et ciblent ou touchent très peu les groupes rroms qui ont le plus besoin de confiance en soi en tant que citoyens à part entière et partie intégrante et active de la diversité culturelle du pays.

<sup>31</sup> *Langues et cité*, nr. 9, *La langue (r)romani*, <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/Observation-des-pratiques-linguistiques/Langues-et-cite/Langues-et-cite-n-9-la-langue-r-romani>

# RELATIONS INTERETHNIQUES ET POLITIQUES PUBLIQUES

## Définition de la problématique

Bien qu'il n'existe pas une stratégie unifiée sur les Roms ou les gens du voyage, et malgré la définition floue de ces deux catégories, elles sont bien ciblées par des politiques publiques particulières. De son côté, l'opinion publique définit ces catégories et les politiques qui les ciblent de la même manière confuse. Confusion et ressentiment sont les maîtres-mots en la matière, surtout dans le contexte actuel d'altération générale de la situation économique.

Bien que peu nombreuses, les politiques en faveur des Roms migrants et des gens du voyage peuvent paraître de trop dans les yeux de beaucoup de personnes. En fait, très souvent ils sont considérés comme des bénéficiaires illégitimes de prestations sociales qui ne paient pas d'impôts et autres charges.<sup>32</sup> Cette perception négative de la communauté est le produit d'un antitsiganisme coriace. Au lieu de le combattre, les hommes et femmes politiques choisissent soit de l'exploiter pour gagner en popularité, soit, au mieux, d'éviter le sujet. Ici aussi, on observe une relation circulaire entre l'antitsiganisme populaire et l'antitsiganisme institutionnel : ils se nourrissent mutuellement et chacun se justifie par l'autre. En pratique, ce mécanisme se manifeste de différentes manières : soit des autorités publiques manquent à leurs obligations de faire certaines choses, soit elles adoptent une position hostile, soit elles restent aussi discrètes que possible lorsqu'elles prennent des mesures positives, de peur de perdre en popularité.

L'inaction explique la persistance des bidonvilles en France, alors que le nombre de personnes qui y habitent est assez faible et stable – 15000 – depuis 2012.<sup>33</sup> Dans les rares cas où les autorités locales engagent des actions positives, elles manquent le courage nécessaire pour affirmer leur autorité sur des méthodes plus que discutables utilisées par les opérateurs des projets d'intégration, ou bien montrent une particulière sévérité à l'encontre d'autres groupes de personnes non-bénéficiaires de ces projets. Ce comportement double est aussi particulièrement remarquable dans les politiques visant les *gens du voyage*. Comme nous le signalions dans le [premier](#) et le [deuxième](#) rapport d'observation, la structure de la législation applicable à cette communauté est habituellement double : une mesure censée être favorable mais dont la mise en œuvre ne l'est pas – par exemple, les aires d'accueil, en réalité insuffisantes en nombre et ségréguées<sup>34</sup> – et sa contrepartie répressive effectivement appliquée – par exemple la possibilité pour les maires d'expulser, qui est de plus en plus simplifiée.

La ségrégation quasi-systématique des aires d'accueil réglementaires<sup>35</sup> est peut-être la meilleure illustration de la relation circulaire entre les politiques publiques sur les gens du voyage et les relations de ces derniers avec la population majoritaire. Alors que selon la loi ces aires devraient être à proximité des services publics, les autorités choisissent de les placer loin des centres urbains, convaincus que la population majoritaire ne souhaite pas avoir de voisinage avec les « gens du voyage ». Agissant de la sorte, l'amélioration ou la normalisation des relations entre les deux populations n'est pas possible.

<sup>32</sup> Selon le rapport 2018 de la CNCDH, l'opinion selon laquelle les Roms sont un groupe à part dans la société se situe à entre 65% et 87% des sondés, alors qu'il était dans la fourchette 23% - 31% concernant les juifs et entre 35% et 56% pour les musulmans.

<sup>33</sup> <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/resorption-des-campements-illicites-et-des-bidonvilles>

<sup>34</sup> *Aires d'accueil et sédentarisation*, Lise Foisneau, Cécilia Demestre & Valentin Merlin 2015, <https://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/250815/aires-d-accueil-et-sedentarisation>

<sup>35</sup> William Acker, *Nouvelle approche cartographique des lieux "d'accueil des gens du voyage" en France*, [https://medium.com/@Rafumab\\_80461/nouvelles-approche-cartographique-des-lieux-daccueil-des-gens-du-voyage-en-france-51268315cd1c](https://medium.com/@Rafumab_80461/nouvelles-approche-cartographique-des-lieux-daccueil-des-gens-du-voyage-en-france-51268315cd1c)

Les politiques publiques créent aussi quelques tensions dans le cercle des associations de la société civile. Comme précisé dans le premier chapitre de ce rapport, les associations rroms sont à la fois moindre en nombre et extrêmement faibles dans leurs structures comparées aux associations majoritaires qui interviennent dans le domaine des droits des Roms et gens du voyage. Leur légitimité et potentiel ne sont pas reconnus pleinement, et ceci est particulièrement vrai pour les associations rroms, qui en général ne sont pas « professionnelles » en ce sens qu'elles n'offrent pas de services comme certaines associations majoritaires le font. Cependant, en raison de la proximité avec les communautés concernées, ces petites associations rroms se sentent légitimes à participer aux consultations ainsi qu'à la mise en œuvre de politiques et d'actions visant ces communautés. De l'autre côté, les associations spécialisées dans l'insertion sociale estiment que l'appartenance ethnique de leur public n'est pas pertinente pour leur action.

## Définition de la problématique

A titre préliminaire, il faut préciser qu'il n'existe pas de « conflit interethnique » en tant que tel ; cependant, les tensions interethniques présentées plus haut devraient être traitées de manière adéquate afin d'éviter leur développement. A l'origine de ces tensions on trouve des méconnaissances et des malentendus, mais aussi quelques postures radicales et non remises en cause de la part des acteurs.

Premièrement, la question du choix entre des politiques de droit commun ou ciblées doit être écartée, car dans les faits les deux coexistent. La véritable question est plutôt de savoir si un choix doit être opéré entre le daltonisme et le culturalisme comme approche pour les politiques et actions d'intégration. C'est dans ce débat qu'on perd de vue l'objectif et par conséquent, la qualité de l'intervention sociale souffre.

Si l'approche culturaliste est bien un piège à éviter, le daltonisme des politiques et actions sociales cache parfois le refus de reconnaître l'ensemble des parties-prenantes, à commencer par les bénéficiaires. L'évitement de l'approche culturaliste doit s'appliquer aussi à toutes les cultures en présence : celle des communautés exclues comme celles que les opérateurs des projets ont développées durant leur expérience depuis des décennies. Malheureusement, cette culture comporte aussi de la condescendance à l'égard du public assisté et de la méfiance des autres acteurs. Cela prive les bénéficiaires de la possibilité de devenir acteurs de leur propre intégration et crée une ambiance de dépendance et de monopole. Au contraire, des interventions coordonnées stimulent l'implication et la confiance en soi des bénéficiaires, ainsi que la confiance et le respect mutuels, autant d'atouts pour des résultats durables des actions entreprises.

Malheureusement, le daltonisme de l'action sociale est détourné de son objectif initial et nature, qui est d'éviter la discrimination. Au lieu de cela, il est parfois utilisé pour justifier les méthodes paternalistes et monopolistiques de certains opérateurs. L'exemple de la MOUS Voltaire mise en œuvre Saint-Denis illustre un processus type qu'il convient d'améliorer. Ce processus commence toujours avec une certaine volonté politique locale d'aider à l'intégration d'une communauté rrom exclue sur son territoire, puis se poursuit avec le choix d'une entité privée à qui on confie cette mission, - une association ou une entreprise sociale, - et enfin finit avec l'imposition par cette entité d'un monopole et d'une approche autoritaire sur la communauté en question. Dans le cas particulier de Saint-Denis, c'était l'organisation de la communauté elle-même durant l'été difficile de 2010, marqué par des expulsions forcées massives et un conflit entre le gouvernement et la Commission européenne,<sup>36</sup> qui avait donné lieu à une mobilisation locale et à la décision politique d'aider ce groupe de familles. Dans un premier temps, les ressources mobilisées étaient seulement celles locales, et la communauté était activement impliquée dans un processus participatif réunissant la municipalité, des associations et groupements locaux et des représentants de chaque famille. L'engagement par la suite de ressources

<sup>36</sup> *Roms : Paris et l'Europe en conflit ouvert*, Libération, [https://www.liberation.fr/societe/2010/09/15/roms-paris-et-l-europe-en-conflit-ouvert\\_679108](https://www.liberation.fr/societe/2010/09/15/roms-paris-et-l-europe-en-conflit-ouvert_679108)

supplémentaires venant de l'Etat a rendu possible une intervention plus forte d'une association spécialisée depuis 2015 mais au prix de l'extinction de la dynamique initiale participative, sacrifiée à l'autel de la réalisation d'objectifs formellement contractés avec chaque famille et avec une méthode paternaliste pendant que des conflits larvés gonflaient avec d'autres familles, exclues du dispositif en cours du projet.

Les fausses idées parmi la population majoritaire à la fois sur les communautés romani et sur la manière dont elles sont traitées constituent elle aussi une source de tension. Les autorités locales sont naturellement sensibles aux sentiments de leurs électeurs et prennent leurs décisions d'agir ou non, de communiquer ou non, en fonction de ce qu'elles pensent être ces sentiments. Malheureusement, l'antitsiganisme joue sur le scrutin et parfois les élus préfèrent la discrétion à la publicité de leur action.<sup>37</sup> Cependant, cette stratégie de discrétion ne peut être gagnante sur le long terme. En fait, elle implique des actions modestes, - donc insuffisantes, - et comme ces actions ne peuvent pas être totalement dissimulées, les électeurs peuvent penser que les élus cachent bien plus que ce qu'ils font vraiment. La véritable question de ce point de vue est celle de la pédagogie nécessaire que les autorités doivent faire pour accompagner les actions qu'elles entreprennent, guidées par l'équité. C'est la seule manière de répondre d'une manière durable à l'opinion "*Vous faites tout pour les Roms et rien pour nous*" que déplore un élu local dans son interview susmentionnée à *Slate*.

## Réponse à la problématique par des politiques publiques

Face aux tensions qui grandissent entre les communautés, que ce soit entre associations ou dans la société, la classe politique a une grande responsabilité d'agir. Malheureusement, les risques ne sont pas encore perçus et par conséquent il n'y a pas de véritable action entreprise pour les dissiper. Ces risques sont pourtant réels et si des symptômes apparaissent par moments de manière spectaculaire, il ne faut pas négliger ces risques diffus et continus. La série d'attaques racistes contre des Roms migrants en région parisienne à la fin mars 2019 était spectaculaire. Déclenchée par une rumeur diffusée sur les médias sociaux, accusant « des Roumains dans une camionnette blanche » d'enlever des enfants, cette violence organisée n'aurait pu arriver sans la déshumanisation constante des Roms depuis des années. Si ces événements ont envoyé un signal pris au sérieux par les autorités de l'Etat, ils ne sont que le sommet de l'iceberg. Des tensions plus « froides » sont actives continuellement, qui peuvent déclencher de nouveau de la violence à plus ou moins long terme. Parmi elles, la réduction constante des « Roms » ou des gens du voyage à des parasites bénéficiaires de prestations sociales et leur exclusion de la vie sociale. Cette exclusion conceptuelle - c'est-à-dire l'impensabilité de leur citoyenneté - mène à l'aggravation de leur situation et dans certains contextes où s'ajoute l'absence de communication, à la violence.

La rareté des associations roms et de gens du voyage est une forme particulière de cette exclusion conceptuelle, intégrée par les Roms et les voyageurs eux-mêmes. La manière dont les gens du voyage ont été abordés et traités par les politiques publiques durant les dernières décennies montre de plus en plus ses limites en termes d'amélioration du statut social, alors qu'elle contribue à la dégradation continue de leur capacité à une citoyenneté active. Sur plusieurs aspects, la précarité des Roms migrants est moins lourde que la précarité des gens du voyage, qui sont des citoyens français. Ce paradoxe apparent s'explique par le fait que, bien qu'exclus, les Roms migrants ne sont pas, ou alors pas depuis longtemps, dans une situation de dépendance vis-à-vis de structures spécialisées du travail social.

Les déclinaisons de l'antitsiganisme sont nombreuses, diverses et elles transcendent les classes sociales. La conscience du phénomène est embryonnaire parmi les institutions et encore à l'étude dans la société civile, mais les connaissances sont suffisamment avancées

<sup>37</sup> "Intégrer les Roms, ça coûte cher (politiquement)", *Slate*, <http://www.slate.fr/france/84813/integrer-les-roms-possible-mais-politiquement-couteux>

pour agir. L'action doit être globale et englober toutes les sphères de la vie et toutes les composantes de la société. De ce point de vue, l'absence actuelle d'une politique contre l'antitsiganisme est à prendre comme une opportunité pour en contruire une efficace, plus qu'à être reprochée comme un échec. Une des conditions *sine qua non* pour une politique efficace contre l'antitsiganisme est l'inclusion active de tous les acteurs concernés. Parmi eux, évidemment des associations rroms et de gens du voyage, qui peuvent apporter une expertise précieuse de première main mais aussi les institutions qui devraient mobiliser leurs ressources humaines et financières pour la réalisation de ce qu'il faut considérer comme un objectif d'intérêt national : combattre l'antitsiganisme comme une forme particulière du racisme et garantir dans les faits l'égalité des droits pour un nombre considérable de citoyens français et européens qui ont été exclus pendant trop longtemps.

La mission confiée à la DILCRAH<sup>38</sup> de répondre à la demande formulée par La voix des Rroms d'un Plan national de lutte contre l'antitsiganisme et le travail entamé dans le cadre du groupe de travail contre les discriminations qu'a mis en place la Commission nationale de suivi de la résorption des bidonvilles devraient être les premiers pas d'un processus qui engagera plus d'acteurs et élargira son objectif pour répondre à la réelle étendue de l'antitsiganisme.

<sup>38</sup> DILCRAH, <https://www.dilcrah.fr/>



## RECOMMANDATIONS

### Société civile rom et pro-rom

#### Aux autorités nationales

1. Financer activement, - y compris à travers des mesures positives, - des groupements et associations de Roms et gens du voyage, garantissant ainsi un exercice égal de la participation citoyenne pour les personnes appartenant à ces groupes.
2. Inclure et consulter activement les Roms et les gens du voyage dans les processus locaux de prise de décision, en même temps que d'autres groupes.

#### A l'UE et aux autorités nationales gérant des fonds européens

3. Garantir que les fonds européens ne financent pas des projets créant de la dépendance des bénéficiaires vis-à-vis des opérateurs ou prestataires de service intermédiaires et qu'ils encouragent l'organisation civique des Roms et des gens du voyage.
4. Encourager la participation active des bénéficiaires dans les projets d'insertion en fixant des indicateurs mesurables concernant la participation des Roms et des gens du voyage.

### Interactions entre l'antitsiganisme et l'exclusion sociale

#### Aux autorités nationales

5. Adopter, en complément au plan contre le racisme et l'antisémitisme, un plan national global de lutte contre l'antitsiganisme dans toutes ses formes et dans tous les domaines et allouer les moyens adéquats pour sa mise en œuvre.
6. Garantir, à travers des outils institutionnels et financiers, que les stratégies ou actions d'intégration au niveau local évitent la stigmatisation des Roms et des gens du voyage dans leur ensemble et la dépendance des bénéficiaires.
7. Charger une entité publique (par exemple le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) de la responsabilité de mettre en place un système de veille et suivi du discours anti-rom en ligne et dans les médias, donnant lieu à une publication annuelle des résultats.
8. Encourager le ministère public à enquêter et poursuivre les discours et actes antitsiganes, en mentionnant spécifiquement ces derniers dans les circulaires de politique pénale.
9. Renforcer les formations spécialisées pour les magistrats du parquet sur toutes les formes de discours de haine, en incluant celui antitsigane.
10. Réformer l'institution du Défenseur des droits de sorte à transposer pleinement les nouveaux standards de l'UE pour les organismes de promotion de l'égalité, y compris en élargissant son mandat à toutes les formes de discrimination et d'intolérance, incluant notamment les discours et crimes de haine dans tous les domaines.

#### A l'Union européenne

11. Demander aux autorités de gestion du FSE et du FEDER au plan national d'inclure des mesures et indicateurs concrets dans leurs appels d'offre, ainsi que des outils de monitoring de la lutte contre l'antitsiganisme.



12. Fournir des lignes directrices avec des bonnes pratiques et des formations sur la diversité et l'antitsiganisme aux autorités nationales de gestion.

## Interactions entre l'antitsiganisme et l'affirmation de l'identité rromani

### Aux autorités nationales

13. Soutenir les actions indépendantes des Rroms et des gens du voyage visant à diffuser leur culture, surtout au sein des communautés en question, à travers la création de fonds dédiés.
14. Encourager une représentation équilibrée des Rroms et des gens du voyage à travers une utilisation intelligente du mécanisme d'aide publique à la presse.
15. Soutenir une campagne dans les médias sur la diversité des Rroms et des gens du voyage, y compris comme des modèles à suivre.
16. Soutenir des programmes durables éducatifs et culturels, des événements et des publications sur les communautés rroms et de gens du voyage, sur l'étendue et la dureté de l'antitsiganisme dont ils souffrent dans leur quotidien, mais aussi sur leur diversité, leur participation active, leurs arts et cultures comme contribution à la société majoritaire, et sur comment le mouvement rrom pour les droits civiques contribue à construire une Europe plus démocratique.
17. Garantir que les Rroms et les gens du voyage aussi sont dirigent la production de connaissance sur eux.

## Relations interethniques et politiques publiques

### Aux autorités nationales et locales

18. Considérer les Rroms et les gens du voyage comme des citoyens à part entière, les associer eux et leurs associations dans des activités de sensibilisation visant à combattre les comportements antitsiganes.
19. Garantir que les Rroms, gens du voyage et tous les autres stigmatisés comme « tsiganes » et leurs organisations participent activement et de manière indépendante dans la conception, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et l'amélioration des politiques et des mesures qui les concernent au niveau local, régional et national. Soutenir les activités de capacitation et celles culturelles de la société civile rromani dans la perspective d'une application efficace de la Charte d'objectifs sur la culture des gens du voyage et des tsiganes de France.

### A l'UE et aux autorités nationales gérant des fonds européens

20. Inclure la lutte contre l'antitsiganisme comme un critère d'accès aux fonds de l'UE dans toutes les sphères.
21. Prioriser le financement de petits projets impliquant activement les communautés subissant l'antitsiganisme.

## BIBLIOGRAPHIE

Associathèque, *Etat du secteur associatif*. Accessible à :

<https://www.associatheque.fr/fr/creer-association/chiffres-cles.html>

Christophe Delclitte, "La catégorie juridique 'nomade' dans la loi de 1912", in: *Hommes & Migrations*, Année 1995, 1188-1189, pp. 23-30. Accessible à :

[https://www.persee.fr/issue/homig\\_1142-852x\\_1995\\_num\\_1188\\_1?sectionId=homig\\_1142-852x\\_1995\\_num\\_1188\\_1\\_2485](https://www.persee.fr/issue/homig_1142-852x_1995_num_1188_1?sectionId=homig_1142-852x_1995_num_1188_1_2485)

Gheorghe Nicolae, Hancock Ian, Cortiade Marcel, "« Roms » ou « Tsiganes » ? Quelques commentaires sur l'ethnonyme du peuple romani", *Études Tsiganes*, 2012/2 (n° 50), p. 140-147. Accessible à : <https://www.cairn.info/revue-etudes-tsiganes-2012-2-page-140.htm>

Jean-François Bayart, *L'Illusion identitaire*, Paris, Fayard, 1996.

Paul Bataillard, "De l'apparition et de la dispersion des Bohémiens en Europe" [premier article]. In: *Bibliothèque de l'école des chartes*. 1844, tome 5. pp. 438-475. Accessible à : [https://www.persee.fr/doc/bec\\_0373-6237\\_1844\\_num\\_5\\_1\\_451779](https://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1844_num_5_1_451779)

Saimir Mile, "Les Roms dans les principautés roumaines : esclaves ou exclus ?", in: *Études Tsiganes*, N°29 (1er trim. 2007), pp 68-71. Accessible à : [https://fnasat.centredoc.fr/index.php?lvl=bulletin\\_display&id=588](https://fnasat.centredoc.fr/index.php?lvl=bulletin_display&id=588)

### Reports

ERRC, *Hors d'ici! Anti-tsiganisme en France*, Country reports series, no 15., Novembre 2005, <http://www.errc.org/reports-and-submissions/hors-dici-anti-tsiganisme-en-france>

Maren Hamelmann (Ed.), *Antigypsyism on the Internet*. 2018. Accessible à : [http://scan-project.eu/wp-content/uploads/2018/08/sCAN\\_Antigypsyism\\_final-version.pdf](http://scan-project.eu/wp-content/uploads/2018/08/sCAN_Antigypsyism_final-version.pdf)

William Acker, *Nouvelle approche cartographique des lieux "d'accueil des gens du voyage" en France*. 30 novembre 2019. Accessible à : [https://medium.com/@Rafumab\\_80461/nouvelles-approche-cartographique-des-lieux-daccueil-des-gens-du-voyage-en-france-51268315cd1c](https://medium.com/@Rafumab_80461/nouvelles-approche-cartographique-des-lieux-daccueil-des-gens-du-voyage-en-france-51268315cd1c)

### Press articles

"A bras ouverts vu par la communautés roms : « le film nous présente comme des sauvages »", *Le parisien*. Accessible à : <http://www.leparisien.fr/culture-loisirs/cinema/a-bras-ouverts-vu-par-la-communaute-rom-le-film-nous-presente-comme-des-sauvages-05-04-2017-6825396.php>

"Intégrer les Roms, ça coute cher (politiquement)", *Slate*. Accessible à <http://www.slate.fr/france/84813/integrer-les-roms-possible-mais-politiquement-couteux>

"La vie secrète des gitans", *M6*. Accessible à : <https://www.programme-tv.net/programme/culture-infos/r6195-zone-interdite/4877567-la-vie-secrete-des-gitans/>

"Roms : Paris et l'Europe en conflit ouvert", *Libération*. Accessible à : [https://www.liberation.fr/societe/2010/09/15/roms-paris-et-l-europe-en-conflit-ouvert\\_679108](https://www.liberation.fr/societe/2010/09/15/roms-paris-et-l-europe-en-conflit-ouvert_679108)

